

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE POINTE-CLAIRE

AVIS PUBLIC

Avis public est, par les présentes, donné par la soussignée, greffière adjointe pour la Ville de Pointe-Claire, comme suit :

1. Le **6 mars 2018**, à l'occasion d'une séance publique ordinaire du conseil, un projet de règlement pourvoyant à l'adoption d'un code d'éthique et de déontologie révisé pour les employés de la Ville de Pointe-Claire a été présenté.
2. Le code d'éthique et de déontologie révisé proposé énonce les valeurs suivantes : loyauté, intégrité, compétence, respect pour les autres employés, les citoyens et les élus ainsi que la recherche de l'excellence et la qualité du service.
3. Le code d'éthique et de déontologie révisé proposé prévoit des règles de conduite destinées à prévenir des situations de conflits d'intérêts, le favoritisme, la malversation, l'abus de confiance et autres inconduites.
4. De plus, de manière à atteindre les objectifs poursuivis, le projet de code d'éthique et de déontologie révisé prohibe certains comportements.
5. Une consultation des employés fut tenue le 17 avril 2018 à la salle du conseil de l'Hôtel de Ville de Pointe-Claire, situé au 451 boulevard Saint-Jean, Pointe-Claire
6. Le **3 juillet 2018**, à 19h30 ou aussitôt que possible par la suite, à la salle du conseil de l'Hôtel de Ville de Pointe-Claire, situé au 451 boulevard Saint-Jean, Pointe-Claire, le conseil municipal tiendra une séance régulière au cours de laquelle le règlement pourvoyant à l'adoption d'un code d'éthique et de déontologie révisé pour les employés de la Ville de Pointe-Claire sera recommandé pour adoption.

Donné à Pointe-Claire ce 13^{ième} jour de juin 2018.

Danielle Gutierrez, OMA
greffière adjointe / Assistant City Clerk



PROVINCE OF QUEBEC
CITY OF POINTE-CLAIRE

PUBLIC NOTICE

Public notice is hereby given by the undersigned, Assistant City Clerk for the City of Pointe-Claire, as follows:

1. On **March 6th, 2018**, during the regular council meeting, a draft by-law respecting the adoption of a revised code of ethics and good conduct for City employees of the City of Pointe-Claire was tabled and presented.
2. The proposed revised code of ethics and good conduct states the following values: loyalty, integrity, competence, respect for other employees, citizens and elected officials as well as the pursuit of excellence and service quality,
3. The proposed revised code of ethics and good conduct does include rules which are intended to prevent situations of conflict of interest, favoritism, embezzlement, breach of trust or other misconduct.
4. In order to reach these objectives, the proposed revised code of ethics and good conduct includes rules prohibiting certain behaviors.
5. An employee consultation was held on April 17th, 2018 in the Council Room of Pointe-Claire City Hall, located at 451 Saint-Jean Boulevard, Pointe-Claire.
6. On **July 3rd, 2018** at 7:30 P.M. or as soon as possible afterwards, in the Council Room of Pointe-Claire City Hall, located at 451 Saint-Jean Boulevard, Pointe-Claire, a regular meeting of the City Council will be held at which the by-law respecting the adoption of a revised code of ethics and good conduct for the employees of the City of Pointe-Claire will be recommended for adoption.

Given in Pointe-Claire, this 13th day of June 2018.

Danielle Gutierrez, OMA
greffière adjointe / Assistant City Clerk